

DCM_2026_05_36

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2026

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Samira HAMOUSSA

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

36

ACTION CULTURELLE : Subventions aux associations culturelles - Adoption de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2025/2027 avec l'association Le Sonographe et de la convention financière avec l'Institut Supérieur des Techniques du Spectacle (ISTS) pour l'année 2026

M. ROCHUT

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon a conclu des conventions pluriannuelles d'objectifs prévues en général pour une période de trois ans avec certaines associations culturelles.

En parallèle de ces conventions d'objectifs, la Ville établit des conventions financières qui les complètent et précisent chaque année le montant alloué à chaque association, respectant ainsi la règle de l'annualité budgétaire et permettant de dimensionner le montant des subventions en fonction des actions réalisées chaque année.

Dans l'objectif de rétablir l'équilibre entre les moyens alloués et les actions effectivement réalisées, deux propositions vous sont présentées aujourd'hui :

1/ Modification de la Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association Le Sonographe et la ville d'Avignon.

L'association le Sonographe et la ville d'Avignon sont liées par une convention d'objectifs pluriannuelle pour les années 2025, 2026 et 2027 qui a été approuvée par délibération n°19 lors du Conseil municipal du 22 février 2025. Cette convention définit les engagements des deux parties dans le cadre du Festival de musiques du monde « Les Escales » qui a lieu chaque automne à Avignon.

Lors d'un rendez-vous de suivi, les organisateurs ont fait part à la Ville des perspectives envisagées. L'action convenue ne sera réalisée par l'association que sur 2 jours avec 2 concerts (nombre réduit de concerts et de jours de festival) en 2026 et ne sera pas réalisée en 2027.

Par ailleurs, la Ville ne mettra pas à la disposition de l'association de salle à titre gracieux en 2026.

Ces circonstances nouvelles, consenties par les deux parties, sont de nature à constituer une exécution partielle de l'objet de la subvention prévue par la convention pluriannuelle d'objectifs.

Conformément à l'article 5 de la convention précitée :

- Le solde de la subvention de fonctionnement initialement prévu pour l'exercice 2026 ne sera pas versé,
- La durée de la convention pluriannuelle d'objectifs est modifiée par l'avenant proposé en pièce jointe.

Cette mesure répond au non-respect partiel des engagements pris lors de la signature de la convention, et vise uniquement à rétablir l'équilibre entre les moyens alloués et les actions effectivement réalisées.

Il est rappelé que l'association le Sonograf' a reçu en début d'année un acompte de subvention de 15 000 euros.

2/ Attribution de subvention et convention financière 2026 avec l'Institut Supérieur des Techniques du Spectacles (ISTS).

Un acompte de 73 440 euros a été voté en faveur de cette association lors du conseil municipal du 20 décembre 2025. Compte tenu des projets programmés en 2026, il vous est proposé d'approuver le montant de 110 160 euros de subvention de fonctionnement pour l'exercice en cours, soit un solde de 36 720 euros, suivant les modalités présentées dans la convention financière ci-jointe.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération n° 19 du 22 février 2025 et la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 entre l'association Le Sonograf' et la Ville d'Avignon,

Vu le projet d'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs entre le Sonograf et la Ville annexé,

Vu la convention d'objectifs pluriannuelle qui lie l'Institut Supérieur des Techniques du Spectacles (ISTS) à la Ville approuvée par délibération en date du 26 juin 2019,

Vu le projet de convention financière entre l'ISTS et la Ville annexé.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Education, Culture, Sports et Solidarité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** que le solde de la subvention de fonctionnement ne sera pas versé à l'association Le Sonograf' pour l'exercice 2026 ;
- **ACCORDE** pour l'année 2026 une subvention de fonctionnement de 110 160 euros à l'association ISTS ;
- **IMPUTE** la dépense de 36 720 € relative au solde de la subvention à l'ISTS au chapitre 65 du budget principal de la Ville ;
- **APPROUVE** l'avenant à la Convention pluriannuelle d'objectifs entre le Sonograf et la Ville d'Avignon annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** la convention financière entre l'ISTS et la Ville d'Avignon annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élue(e) délégué(e) à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs, la convention financière et toutes pièces à intervenir.

ADOpte

Pour : 43

Abstention : 9

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile BENISTANT



Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20260928-lmc1X010002608c-DE
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/10/2026

ACTE PUBLIE LE 15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :